



MANIFESTE POUR UNE ÉDUCATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S

La crise climatique est la plus grande menace à laquelle sont confrontés l'humanité et notre planète. Il reste peu de temps pour inverser la tendance actuelle et maintenir l'augmentation des températures mondiales en dessous de +1,5°C. L'action climatique est plus urgente que jamais.

L'éducation doit être transformée pour catalyser la lutte contre le changement climatique et soutenir une transition juste vers un monde viable. Les élèves ont le droit d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour assurer la pérennité de notre monde pour les générations actuelles et futures, et ils ont le droit de recevoir une éducation qui les prépare au monde du travail dans une économie verte. Il est également urgent de nous unir pour renforcer la résilience de nos établissements scolaires, de nos communautés et de nos économies tout en réduisant considérablement leur empreinte écologique par une transition juste.

Au travers du présent manifeste, l'Internationale de l'Éducation, porte-parole mondial des éducateur·rice·s, appelle tous les gouvernements de la planète à tenir leurs engagements en faveur de l'éducation au changement climatique et au développement durable, qui ont été pris dans le cadre de l'Accord de Paris (article 12) et du Programme pour le développement durable 2030 (objectifs 4.7, 12.8 et 13.3).

Ce manifeste présente la vision de la profession enseignante pour une éducation de qualité au changement climatique, ainsi que le cadre politique nécessaire pour le mettre en œuvre.

1. Les gouvernements doivent garantir une éducation de qualité au changement climatique (ECC) pour tou·te·s.

- A. Chaque pays doit intégrer l'ECC à ses engagements en faveur du climat et s'employer à définir un plan réaliste, faisant régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation.
- B. Tous les gouvernements doivent élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques pour l'ECC en étroite collaboration avec les syndicats de l'éducation, ainsi que les organisations d'étudiant·e·s et les groupes autochtones.
- C. Les gouvernements doivent accroître leurs investissements dans l'éducation, dans la mesure où des systèmes d'éducation publics performants et suffisamment financés sont une condition préalable indispensable à la



promotion de l'ECC de qualité pour tou·te·s. Les systèmes doivent être renforcés au travers de l'aide publique au développement, de la coopération internationale et du libre accès aux ressources et connaissances.

- D. Les gouvernements doivent veiller à ce que les impacts du changement climatique ne privent ni les enfants ni les jeunes de leur droit à une éducation de qualité.

2. Au terme du parcours scolaire, chaque élève doit avoir reçu une éducation au climat et acquis les connaissances et les compétences qui lui permettront de lutter contre le changement climatique, de s'adapter aux incertitudes et de participer à l'édification d'un monde viable.

- A. L'ECC doit être intégrée aux programmes à tous les niveaux – éducation de la petite enfance, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur et formation des adultes.
- B. L'ECC doit être une composante obligatoire des programmes de l'enseignement primaire et secondaire, dans tous les établissements scolaires.
- C. Dans le cadre d'une transition juste, l'accès à un enseignement et à une formation techniques et professionnels de qualité et à l'enseignement supérieur est élargi, afin de doter les étudiant·e·s des compétences nécessaires pour leur future carrière dans une nouvelle économie verte.
- D. La thématique du changement climatique doit être abordée dans toutes les matières, tandis que les établissements scolaires doivent être encouragés à adopter une approche interdisciplinaire et transversale de l'ECC.
- E. Les programmes d'études pour l'ECC doivent être favorable à l'égalité de genre et tenir compte des inégalités vécues par les filles et les femmes et adopter une approche intersectionnelle.

3. L'éducation de qualité au changement climatique doit s'appuyer sur la science et tenir compte des dimensions éthique, culturelle, politique, sociale et économique du changement climatique.

- A. L'ECC doit s'appuyer sur des données précises, basées sur des éléments scientifiques fondés et des recherches récentes. Les gouvernements doivent investir dans la recherche et renforcer la coopération internationale dans ce secteur, afin de promouvoir le développement et l'échange de connaissances scientifiques en matière de changement climatique.
- B. L'ECC doit aborder la question de la contribution inégale des pays au changement climatique, ainsi que celle de l'impact inégal du changement

climatique dans le monde d'aujourd'hui, et reconnaître que le système actuel est inéquitable et que les niveaux de production et de consommation ne sont pas viables. Elle doit également prendre en compte le fait que les populations et les groupes vulnérables sont le plus directement touchés, notamment les pays à faible revenu, les petits États insulaires en développement, les communautés pauvres, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes de couleur, les femmes, les filles et les enfants.

- C. L'ECC doit promouvoir une vision multiculturelle et prendre en compte les savoirs autochtones.
- D. L'ECC doit encourager l'esprit critique et l'engagement citoyen. Elle doit être transformatrice et donner aux élèves les moyens d'envisager des alternatives justes et viables et leur permettre ensuite de mener des actions dans leurs communautés locales et au-delà.

4. Former et soutenir les enseignant·e·s afin de pouvoir offrir une éducation de qualité au changement climatique.

- A. Les gouvernements doivent veiller à ce que les établissements de formation des enseignant·e·s bénéficient du financement et des ressources nécessaires pour offrir aux futur·e·s enseignant·e·s une formation initiale de qualité et les préparer à l'enseignement de l'ECC.
- B. L'ECC doit être incluse dans les programmes de formation continue des enseignant·e·s et répondre aux besoins exprimés par les enseignant.e.s en termes de formation.
- C. L'autonomie professionnelle et la liberté académique des enseignant·e·s et du personnel de l'enseignement supérieur doivent être garanties et protégées.
- D. Les gouvernements doivent fournir aux enseignant·e·s les ressources d'enseignement et d'apprentissage nécessaires pour les aider à enseigner l'ECC. Ces ressources doivent être récentes, prendre en compte la question du genre, être adaptées aux contextes locaux, être multiculturelles et disponibles dans les langues locales.

5. Transformer les écoles et les environnements d'apprentissage pour promouvoir une éducation de qualité au changement climatique.

- A. Les infrastructures scolaires doivent être sûres et résilientes face au changement climatique.
- B. Les responsables de l'éducation à tous les niveaux doivent veiller en priorité à rendre les établissements scolaires respectueux de l'environnement et investir à cet effet.

- C. Les établissements scolaires doivent être durables et efficaces sur le plan énergétique, au même titre que le mouvement syndical s'emploie à renforcer la résilience des lieux de travail en regard du climat dans une optique de transition juste.
- D. Les responsables d'établissement scolaire, les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation doivent recevoir un soutien et une formation pour assurer la résilience de leurs établissements en regard du climat.
- E. Les élèves doivent participer à la mise en place de pratiques durables dans leurs établissements scolaires, avec le soutien de l'ensemble de la communauté éducative.